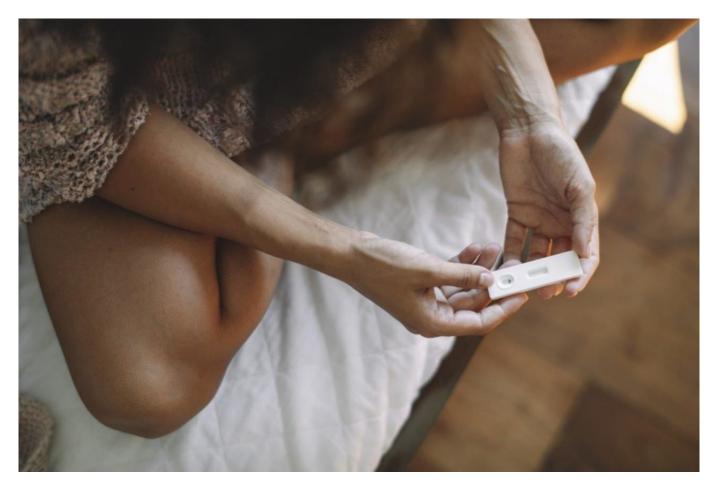


29 novembre 2025 |



Ecrit par le 29 novembre 2025

Avortement : le délai passe de 12 à 14 semaines



Le 19 janvier, les sénateurs examineront en deuxième lecture la proposition de loi relative au «renforcement du droit à l'avortement» qui prévoit l'allongement des délais de 12 à 14 semaines de grossesse.

Alliance Vita, association pour la dignité humaine militant contre l'avortement et l'euthanasie, dénonce des mesures «déconnectées de la réalité vécue par les femmes et demande un vrai bilan des causes, des conditions et des conséquences de l'avortement.»

Trop de pression

Pour Anne Denton, déléguée de Vaucluse : «Beaucoup des femmes qui s'adressent au service d'écoute d'Alliance VITA confient leur détresse et les situations douloureuses dans lesquelles elles se trouvent.



Plutôt qu'allonger les délais, l'urgence est à la protection des femmes contre les violences et les pressions spécialement masculines mais aussi sociales et économiques par la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention de l'IVG.»

Plus de délai, plus de violence ?

«Prolonger les délais de l'avortement constitue une grande violence pour les femmes alors qu'aucune alternative ou soutien spécifique ne sont proposés dans cette loi. Lors des débats à l'Assemblée nationale, la revendication constante d'un droit à l'avortement a empêché de faire entendre la voix des femmes enceintes confrontées à une grossesse inattendue et qui se tournent vers l'IVG (Interruption volontaire de grossesse) à contrecœur. Le silence sur ces situations rendues invisibles est une grave injustice alors qu'il s'agit d'un acte irréversible qui met des vies en jeu. C'est une illusion de croire que toutes les femmes avortent librement et par véritable choix.»

Grande détresse

«Avorter, qui plus est hors délai, peut être le résultat d'une forte détresse et peut également être signe de pressions sociales ou en provenance de l'entourage. En particulier, l'avortement s'avère un marqueur d'inégalité sociale qui doit alerter les pouvoirs publics et les parlementaires. Une étude de la DREES (Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques) parue en 2020 montre que les femmes aux revenus les plus faibles y ont davantage recours.»

Clause de conscience des soignants

«Résultat de manœuvres politiciennes, le texte soumis aux sénateurs a réintroduit à juste titre la clause de conscience spécifique des soignants ce qui semble le rendre plus acceptable. Pour Alliance VITA qui accompagne depuis plus de 20 ans des femmes et des couples confrontés à des grossesses inattendues, la question délicate de l'avortement mérite mieux qu'un débat escamoté et des arrangements politiciens.» MH

Educateurs, soignants, le Codes 84 propose une formation à la méditation de pleine conscience

Le Codes de Vaucluse propose l'analyse de la pratique de la Méditation de pleine conscience ce lundi 14 juin. Objectif? Continuer à développer ses compétences dans la construction et l'articulation des séances ou des programmes fondamentaux de la méditation de pleine conscience ; Déployer et adapter plus



facilement ses compétences en contexte grâce aux ressources réflexives, aux temps de partage et aux supports méthodologiques proposés ; Réfléchir et co-construire collectivement à partir des difficultés, obstacles et réussites rencontrés en situation professionnelle ; Approfondir sa propre pratique : ancrage paisible et discernement ; Réfléchir aux enjeux éthiques, à l'intention et au choix de la pleine conscience, à sa propre posture.

Etude de cas

Au programme : Etudes de cas ou situations professionnelles proposées par les participants ; Exploration collective de perspectives pour co-construire des connaissances liées aux situations explorées ; Eclairages conceptuels et méthodologiques sur les diverses pratiques, les processus psychiques sollicités et entrainés, les recommandations cliniques et scientifiques, les adaptations ; Réflexion globale sur ces types d'accompagnement spécifiques.

Les publics concernés

Les publics concernés sont les professionnels ayant participé à au moins une 1 ère formation pour instruire la méditation de pleine conscience – pleine présence (mindfulness meditation), que ce soit au Codes 84 ou dans une autre structure.

La formatrice

La formation sera délivrée par Emmanuelle Decker, psychologue, sophrologue, docteur en philosophie. Spécialisée dans les interventions basées sur <u>la pleine conscience-Mindfulness</u> et les champs de l'intelligence émotionnelle. Elle instruit et supervise des accompagnements et programmes utilisant la méditation de pleine conscience pour enfants, adultes et sur des thèmes variés : douleurs chroniques, stress, difficultés attentionnelles & émotionnelles... Elle intervient dans la formation pour formateurs. Elle a obtenu un MBCAS (Mindfulness-based cognitive approach for seniors) au sein de l'université de Bruxelles.

Modalités pratiques

Durée : 1 journée de 7h. 12 stagiaires maximum. 150€. La formation peut être prise en charge par un organisme de formation professionnelle. L'<u>inscription</u> se fait en ligne et sera validée à réception du règlement ou des modalités de prise en charge par l'employeur, à faire parvenir au Codes 84 dans les 15 jours suivants l'inscription. Pour toute demande de devis ou facture, merci de contacter le Codes au 04 90 81 02 41 ou <u>accueil@codes84.fr</u> M.H.



10 000 bouquets pour les soignants de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de commencer la distribution de 10 000 bouquets de fleurs destinés aux soignants de la région. Ces bouquets sont destinés à l'ensemble des établissements de santé, publics comme privés et aux Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) afin de remercier les personnels soignants ainsi que d'apporter un peu de gaieté aux personnes âgées et hospitalisées.

Cette initiative vise également à soutenir la filière horticole locale puisque le Conseil régional ne s'est approvisionné qu'auprès des professionnels de la Région.

« Dans cette crise sanitaire et économique sans précédent, la Région Sud a souhaité se mobiliser pour aider les horticulteurs, qui se retrouvent aujourd'hui à nouveau en grande difficulté, confirme Renaud Muselier, président de la Région. En achetant ces fleurs aux horticulteurs locaux, nous faisons un geste fort pour aider la filière et leur rappeler que la Région est une fois de plus à leurs côtés durant cette période difficile. »

650 soignants recrutés en Provence-Alpes-Côte-d'Azur cet été

Adecco médical, filiale du groupe Adecco spécialisée en gestion des ressources humaines et le recrutement des professionnels de santé, propose 650 postes de soignants à pourvoir dans la région cet été 260 professionnels de santé en CDI et CDD, et près de 400 postes en intérim. Les infirmiers généralistes et spécialisés sont principalement concernés, avec plus de 340 postes à pourvoir, tous types de contrats confondus.

« Cette année plus encore, la période estivale demande une grande organisation aux établissements de santé, pour combler les départs en vacances et éviter à tout prix de se retrouver en manque de personnels de santé alors que le virus circule encore, explique <u>Maud Zaoui, responsable métier pour Adecco médical</u>. Durant toute la durée de la crise sanitaire et du confinement, Adecco médical s'est tenu



au plus près des établissements de santé pour répondre au mieux à leurs besoins et positionner du personnel de santé de qualité, de manière la plus pérenne possible sur les postes pénuriques. Cela pour protéger également la santé de nos intérimaires. »

700 postes également en Occitanie

A noter que sur la même période, Adecco médical propose également près de 700 soignants en Occitanie. Ces recrutements des professionnels de santé (infirmiers généralistes et spécialisés, aides-soignants...) concernent 300 professionnels de santé en CDI et CDD, et près de 400 postes en intérim.

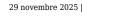
Les candidats intéressés peuvent postuler sur adeccomedical.fr. Ils peuvent également s'adresser à 'Aloha medical', le chatbot d'Adecco médical qui a pour mission de conseiller, d'aider et de renseigner les candidats et intérimaires 24h/7j, disponible sur <u>Facebook Messenger</u>: facebook.com/AdeccoMedicalFR

La baisse de la capacité des services de soins hospitaliers

La pandémie de coronavirus a imposé un lourd fardeau à certains des systèmes hospitaliers les plus avancés du monde. En Europe, des pays tels que l'Espagne, l'Italie ou encore la France ont connu une saturation des unités de soins dans certains de leurs centres hospitaliers, faisant émerger des questions sur les capacités à les maintenir afin de pouvoir faire face à des situations sanitaires exceptionnelles.

Comme le montrent les données publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le nombre de lits de soins curatifs (ou aigus) disponibles par habitant était très variable dans les pays d'Europe et il a également significativement diminué dans la plupart d'entre eux au cours de la dernière décennie. S'il faut garder à l'esprit que la définition des 'soins curatifs' peut quelque peu varier d'un pays à l'autre, il s'agit globalement de l'ensemble des équipements (publics et privés) dédiés aux soins aigus de courte durée, excluant notamment les lits dévoués à la rééducation et aux soins palliatifs.

L'Allemagne fait partie des pays de l'OCDE où la capacité est la plus élevée, avec 6 lits de soins curatifs pour 1 000 habitants en 2017, en baisse d'environ 12 % par rapport à 2010. En comparaison la capacité était deux fois moins élevée en France, avec 3 lits pour 1 000 habitants en 2017, et une réduction des équipements de 24 % par rapport au début de la décennie. Comme le montre l'infographie publiée par Statista, le ratio descendait autour de 2,5 lits pour mille en Italie et en Espagne, et certains pays ont





même connu une baisse de la capacité des services de soins, plus drastique qu'en France. C'est notamment le cas en Suisse (-33 %) et en l'Italie (-38 %). Toujours selon les données de l'OCDE, la Grèce semble en revanche avoir globalement maintenu la même capacité d'accueil, avec environ 3,6 lits de soins curatifs pour 1 000 habitants en 2017 contre 3,8 lits 7 ans plus tôt.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Pas de prime Covid pour le personnel soignant de l'hôpital de Carpentras



Tout comme le centre hospitalier d'Orange, Le pôle santé de Carpentras ne figure pas dans le décret listant les établissements éligibles au rehaussement de la prime Covid (1 500 €) pour les soignants.

Partant de ce constat, le député vauclusien Adrien Morenas a souhaité interpeller l'Agence régionale de santé (ARS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans un communiqué, il évoque un oubli « inéquitable. Cette iniquité de traitement d'un établissement à un autre, d'un département à un autre, risque de fortement déstabiliser les groupements possibles hospitaliers du territoire qui, après cette crise sanitaire, sont en

29 novembre 2025 |



Ecrit par le 29 novembre 2025

pleine reconstruction. Ce décret paraît déconnecté des réalités de prises en charge du territoire et est discriminatoire au regard de la mobilisation exceptionnelle comme de la solidarité sans faille constatée ces derniers mois. » S'inquiétant d'une éventuelle deuxième vague qui « engendrerait une démobilisation lasse de certaines équipes ainsi que de tensions », le député propose que l'ensemble des établissements de la région Sud soient listés.